

**PROCÈS-VERBAL DE LA 169^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 9 JUIN À 18H À LA SALLE F-240**

Présences	:	Véronique Assor, Stéphane Chouinard, Pascale Dupaul, Jonathan Gariépy (a quitté à 18 h 43), Geneviève Marchand, Éric Prévile et Olivier Thibert
Absences confirmées	:	Marie-Pierre Girard, Christine Poirier et Emmanuel Prévile-Ratelle
Personnes invitées	:	Sophie Laurin, Nancy Pelletier, Geneviève Perreault et Sonia Théberge
Présidence d'assemblée	:	Geneviève Marchand
Secrétaire d'assemblée	:	Julie Bourgault

169.1 Identification et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 04.

Il est porté à l'attention des membres que les documents afférents sont dorénavant disponibles sur la plateforme Teams pour en faciliter l'accès et éviter la transmission de fichiers lourds par courriel. De plus, ce mode de partage élimine la nécessité de renvoyer l'ensemble de la documentation lors de l'ajout d'un document.

169.2 Adoption de l'ordre du jour

Le sujet portant sur la future dénomination du Cégep est ajouté à l'ordre du jour.

CECL260609-01

Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

	Prés.	Résol.
Ouverture de l'assemblée		
169.1 Identification et constatation du quorum		
169.2 Ordre du jour		X
169.3 Parole à l'assemblée		
Sujets pour présentation / avis / adoption		
169.4 Procès-verbal de l'assemblée du mardi 31 mars 2026		X
169.5 Suite du procès-verbal	X	
169.6 Devis d'évaluation de la formation générale <i>Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique</i>		X

	Prés.	Résol.
169.7 Cahiers de programme : 169.7.1 Techniques de services financiers et d'assurances 169.7.2 Techniques d'administration et de gestion <i>Présenté par : Sonia Théberge</i> 169.7.3 Design d'intérieur <i>Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique</i>		X
169.8 Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA) <i>Présenté par : Pascale Dupaul</i>		X
169.9 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption		X Avis au CA
169.10 Budgets de fonctionnement 2026-2027 <i>Présenté par : Geneviève Perreault, directrice générale et Sophie Laurin, directrice, Service des ressources financières</i> 169.10.1 Budget 2026-2027 du collège constituant de L'Assomption 169.10.2 Budget 2026-2027 du Cégep de Lanaudière		X Adoption Avis au CA
169.11 Stationnement - Ville de L'Assomption <i>Présenté par : Geneviève Perreault</i>	X	
169.12 Future dénomination du Cégep <i>Présenté par : Geneviève Perreault</i>	X	
169.13 Rapport de la direction <i>Présenté par : Pascale Dupaul</i>	X	
Autres sujets		
169.14 Autres points		
169.15 Information 169.15.1 Récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur		
169.16 Dépôt de document 169.16.1 Demandes d'admission automne 2026 (3e tours) 169.16.2 Calendrier des rencontres 2026-2027		
169.17 Huis clos (si nécessaire)		

169.18 Prochaines rencontres et levée de l'assemblée Mercredi 10 juin 2026 à 17h (assemblée extraordinaire) Mardi 15 septembre 2026 à 18h		
169.19 Levée de l'assemblée		

Adoptée à l'unanimité

169.3 Parole à l'assemblée

Sans objet.

169.4 Adoption du procès-verbal du 31 mars 2026

CECL260609-02

Sur proposition de monsieur Jonathan Gariépy, dûment appuyée par monsieur Éric Prévile, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 168^e assemblée ordinaire tenue le 31 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité.

169.5 Suite du procès-verbal

Madame Pascale Dupaul informe l'assemblée que les modifications apportées aux documents suivants ont été adoptées par le conseil d'administration le 8 avril dernier :

- Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception;
- Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants.
- Règlement no 5 sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Elle précise que le rapport d'activités complet a été transmis aux membres par courriel le 13 avril.

En ce qui concerne le suivi des admissions en Sciences de la nature au 1^{er} tour, madame Nancy Pelletier indique que la majorité des personnes admises proviennent de la région de Lanaudière, notamment de nos écoles bassins.

169.6 Devis d'évaluation de la formation générale

Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Sonia Théberge rappelle à l'assemblée que l'évaluation des programmes d'études est un mécanisme institutionnel encadré par la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Elle précise qu'elle vise à améliorer, de manière continue, la qualité de la mise en œuvre des programmes en menant une analyse structurée des forces, des limites et des conditions de réaliser des activités de formation.

La formation générale (FG) a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un processus mené par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) il y a une vingtaine d'années. Depuis, elle n'a pas été réévaluée au Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA). Or, bien que certains éléments liés à la FG soient observés dans le contexte des évaluations de programmes, les résultats issus de ces démarches ne permettent ni de confirmer si l'ensemble des buts de la FG est atteint ni de couvrir l'ensemble des critères d'évaluation applicables à cette composante transversale de la formation. Le rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité présenté à la CEEC en 2025 dans le cadre du deuxième audit fait d'ailleurs état de cet enjeu et prévoit, dans son plan d'action, le lancement de l'évaluation de la FG.

Dans ce contexte, le comité de la FG, s'appuyant sur les données disponibles et sur une démarche de consultation des disciplines de la FG, a produit un devis présentant le contexte, les enjeux, les objets, la méthodologie et le calendrier de l'évaluation. Cette démarche vise notamment à doter l'établissement d'un portrait global et documenté de la FG, au-delà des constats fragmentaires pouvant émerger des évaluations de programmes.

Cette évaluation vise, en cohérence avec les buts énoncés dans la PIEP, à servir de levier de développement pédagogique, à favoriser la réflexion concertée des enseignantes et des enseignants de la FG et l'approche programme.

Finalement, on mentionne que l'évaluation s'échelonnait sur deux ans et qu'une libération enseignante est prévue pour mener les travaux. Une évaluation complète selon tous les critères et pour toutes les disciplines serait trop lourde. Les objets d'évaluation retenus s'appuient sur les préoccupations exprimées par les départements et le comité responsable de la formation générale dans les évaluations de programme d'études.

Cette démarche permettra de vérifier certaines hypothèses et de formuler des constats sur la formation générale.

Attendu que la Formation générale n'a pas été évaluée depuis plus de 20 ans ;

Attendu que le plan d'action concluant le Rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité (2025) prévoit l'évaluation de la Formation générale ;

Attendu l'avis favorable du comité de la Formation générale ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 26 mai ;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260609-03

Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par monsieur Éric Préveille, il est résolu d'adopter le Devis d'évaluation de la Formation générale.

Adoptée à l'unanimité.

169.7 Cahiers de programme :

169.7.1 Techniques de services financiers et d'assurances

Présenté par : Sonia Théberge

Le programme Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) a été implanté au Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA) à la session d'automne 2019. Le bilan de cette implantation a été présenté au conseil d'établissement le 13 juin 2023 et a mené à la révision de la grille de cours. Cette grille actualisée, conforme au devis du programme publié par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en 2017, a été implantée à l'automne 2024.

Les buts de la formation spécifique de ce programme d'études y sont ainsi définis :

- Rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession;
- Favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle;
- Favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels;
- Favoriser la mobilité professionnelle de l'élève.

La grille de cours du programme a été élaborée en tenant compte, notamment, des ressources disponibles, des besoins des étudiantes et des étudiants ainsi que des besoins des employeurs qui recrutent les diplômés. Cinq cours de cette grille ont été développés de concert avec le programme Techniques d'administration et de gestion, et font partie intégrante des deux programmes d'études.

Le Cahier de programme Techniques de services financiers et d'assurances a été mis à jour afin de refléter le contenu et la structure du programme actualisé. Il présente les informations suivantes :

- Les prescriptions ministérielles (buts du programme et objectifs de la formation spécifique);
- Le profil de sortie local;
- La séquence des compétences du programme (logigramme);
- L'organisation des cours par session d'étude (grille de cours);
- La description des cours, leur pondération et leurs particularités;
- L'épreuve synthèse de programme.

Le Cahier de programme se veut un outil de référence et de suivi de l'offre de formation destiné tant au personnel du Cégep qu'aux personnes étudiantes. Il est conforme au devis publié par le ministère de

l'Enseignement supérieur et à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Il témoigne de la version locale du programme d'études.

Attendu que le Cahier de programme Techniques de services financiers et d'assurances est conforme au devis du ministère de l'Enseignement supérieur;

Attendu que le Cahier de programme est conforme à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du CLA;

Attendu l'avis favorable du comité de programme Techniques de services financiers et d'assurance lors de la réunion du 10 mars 2026;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 5 mai 2026;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260609-04

Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu d'adopter la révision du Cahier de programme Techniques de services financiers et d'assurances.

Adoptée à l'unanimité.

169.7.2 Techniques d'administration et de gestion

Présenté par : Sonia Théberge

Le ministère de l'Enseignement supérieur a publié, en 2023, le devis du programme Techniques d'administration et de gestion (410.G0). Ce nouveau programme constitue une refonte de trois programmes d'études collégiales du domaine de l'administration, dont Techniques de comptabilité et de gestion, implanté au Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA) en 2003. Les travaux d'élaboration du nouveau programme d'études ont permis d'accueillir une première cohorte d'étudiantes et d'étudiants à l'automne 2024.

Les buts de la formation spécifique du programme Techniques d'administration et de gestion sont les suivants :

- Rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession;
- Favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle;
- Favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels;
- Favoriser la mobilité professionnelle de l'élève.

La grille de cours du programme a été élaborée en tenant compte, notamment, des ressources disponibles, des besoins des étudiantes et des étudiants ainsi que des besoins des employeurs qui recrutent nos

personnes diplômées. Cinq cours de cette grille ont été développés de concert avec le programme Techniques de services financiers et d'assurances, et font partie intégrante des deux programmes d'études.

Le Cahier de programme Techniques d'administration et de gestion a été élaboré afin de présenter le contenu, la structure et la finalité du nouveau programme. Il regroupe les informations suivantes :

- Les prescriptions ministérielles (buts du programme et objectifs de la formation spécifique);
- Le profil de sortie local;
- La séquence des compétences du programme (logigramme);
- L'organisation des cours par session d'étude (grille de cours);
- La description des cours, leur pondération et leurs particularités;
- L'épreuve synthèse de programme.

Le Cahier de programme se veut un outil de référence et de suivi de l'offre de formation destiné tant au personnel du Cégep qu'aux personnes étudiantes. Il est conforme au devis publié par le ministère de l'Enseignement supérieur et à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Il témoigne de la version locale du programme.

Attendu que le Cahier de programme Techniques d'administration et de gestion est conforme au devis du ministère de l'Enseignement supérieur;

Attendu que le Cahier de programme est conforme à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du CLA;

Attendu l'avis favorable du comité de programme Techniques d'administration et de gestion lors de la réunion du 31 mars 2026;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 5 mai 2026.

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260609-05

Sur proposition de monsieur Éric Préville, dûment appuyée par monsieur Jonathan Gariépy, il est résolu d'adopter le Cahier de programme Techniques d'administration et de gestion.

Adoptée à l'unanimité.

169.7.3 Design d'intérieur

Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique

Le programme Techniques de design d'intérieur est offert au Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA) depuis le début des années 1990, alors que l'établissement était encore un collège privé. En 2019, le

ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a publié un nouveau devis précisant les modifications apportées au programme d'études. Une actualisation a donc été entreprise afin d'assurer la conformité de ce nouveau devis. Comme une actualisation institutionnelle avait déjà eu lieu en 2018, seuls des travaux mineurs ont été réalisés et une nouvelle grille de cours a été implantée en 2021.

Afin de répondre aux recommandations issues du bilan d'implantation produit en février 2025, une nouvelle grille de cours pour les admissions d'automne a été adoptée à l'automne 2025. La première cohorte débutera à la session d'automne 2026.

Une version mise à jour du Cahier de programme Techniques de design d'intérieur a été rédigée de manière à regrouper les informations suivantes :

- Les prescriptions ministérielles (buts du programme et objectifs de la formation spécifique);
- Le profil de sortie;
- La répartition des compétences (logigramme);
- La séquence des cours (grille de cours);
- Le descriptif des cours, leur pondération et leurs particularités;
- L'épreuve synthèse de programme.

Le Cahier de programme se veut un outil d'informations et de suivi de l'offre de formation destiné tant pour le personnel du Cégep que pour les personnes étudiantes. Il est conforme au devis pédagogique publié en 2019 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Il témoigne de la version locale du programme d'études actuellement en vigueur.

Attendu que le Cahier de programme Techniques de design d'intérieur est conforme au devis du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que le Cahier de programme est conforme à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du CLA;

Attendu l'avis favorable émis par le comité de programme Techniques de design d'intérieur lors de la réunion du 2 avril 2026;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 5 mai 2026;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260609-06

Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par monsieur Stéphane Chouinard, il est résolu d'adopter la révision du Cahier de programme Techniques de design d'intérieur.

Adoptée à l'unanimité.

169.8 Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA)

Présenté par : Pascale Dupaul

Le Règlement sur le régime des études collégiales impose aux collèges la responsabilité d'adopter une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et de s'assurer de son application 1. Au Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA), la PIEA a été adoptée le 24 novembre 2021 et amendée le 5 novembre 2024 par le conseil d'établissement.

Pour mieux tenir compte des contextes disciplinaires et de la diversité des pratiques, la PIEA prévoit que les pratiques d'évaluation peuvent varier d'un département à l'autre pour certains articles. Les Règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA) constituent un ensemble de mesures décidées par un département concernant l'évaluation des apprentissages. Les RDEA ciblent des éléments précis déterminés par la PIEA (épreuve finale de cours, double seuil de réussite, pondération maximale des travaux d'équipe, qualité de la langue française, présence en stage crédité, règles de présentation des travaux). Elles sont colligées à l'annexe A de la PIEA et sont rendues publiques sur le site Internet du Cégep de Lanaudière. Les extraits pertinents des RDEA sont intégrés dans chacun des plans de cours du département.

Les RDEA sont élaborées selon le gabarit fourni par le SPDP et sont adoptées par le département. La coordination du département les transmet à la direction des études pour approbation. La direction sollicite ensuite l'avis de la commission des études pour l'adoption en conseil d'établissement. Les RDEA sont applicables pour l'année scolaire suivant leur adoption. Elles peuvent être reconduites ou amendées, au besoin, en respectant la même procédure.

Attendu qu'il est prévu dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de colliger à l'annexe A les Règles départementales d'évaluation des apprentissages de l'ensemble des départements ;

Attendu que tous les départements ont adopté leurs règles départementales d'évaluation des apprentissages pour l'année 2026-2027 ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 5 mai 2026 ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260609-07

Sur proposition de monsieur Stéphane Chouinard, dûment appuyée par monsieur Jonathan Gariépy, il est résolu d'adopter les Règles départementales d'évaluation des apprentissages pour l'année 2026-2027.

Adoptée à l'unanimité.

169.9 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260609-08

Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par monsieur Olivier Thibert, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant : 2026032701.

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260609-09

Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par monsieur Éric Préville, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

169.10 Budgets de fonctionnement 2026-2027

Présenté par : Geneviève Perreault, directrice générale et Sophie Laurin, directrice, Service des ressources financières

169.10.1 Budget 2026-2027 du collège constituant de L'Assomption

169.10.2 Budget 2026-2027 du Cégep de Lanaudière

Les allocations budgétaires ont été présentées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 7 mai 2026. Bien que la planification budgétaire 2026-2027 s'est annoncée moins sévère que celle de l'année précédente, celle-ci ne permettra pas de contrer les compressions budgétaires imposées en 2025-2026. Globalement, l'enveloppe budgétaire du réseau collégial passe de 3 048,8 M\$ après les ajustements de l'année 2025-2026 à 3 224,7 M\$ soit une augmentation de 175,9 M\$ (5,7 %) par rapport à l'année 2025-2026 (9,4 M\$ représentant 0,3 % en 2025).

Tenant compte de la non-résorption de la compression de la dernière année, mais également de plusieurs autres éléments de contexte, la directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2026-2027. Elle présente également les orientations générales du Cégep de Lanaudière et apporte des précisions concernant la situation financière actuelle.

Elle explique que la hausse du solde de fonds accumulé est, entre autres, attribuable à la pénurie de main-d'œuvre combinée au gel de recrutement et à la cible d'heures, de même que la fin de report de certaines allocations du ministère.

On mentionne que le plan des effectifs de cette année occasionne une dépense supplémentaire de plus de 930 000 \$ avec la création de plusieurs postes en soutien à la hausse de la population étudiante.

Elle termine en mentionnant que l'équilibre budgétaire est notamment atteint grâce à l'utilisation de revenus non récurrents, à une affectation du solde de fonds de 1 209 000 \$, ainsi qu'à une prévision réelle de la clientèle étudiante pour l'année à venir.

Il s'agit pour le conseil d'établissement d'adopter le budget de fonctionnement 2026-2027 du collège constituant de L'Assomption et de donner un avis au conseil d'administration concernant le budget de fonctionnement 2026-2027 du Cégep régional de Lanaudière.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2026-2027;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 7 mai 2026;

Attendu que le budget de fonctionnement 2026-2027 tient compte du plan des effectifs 2026-2027;

Attendu la recommandation du comité régional de planification et de coordination (CRPC);

Attendu la recommandation du comité exécutif;

CECL260609-10

Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2026-2027 du collège constituant de L'Assomption et de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant le budget de fonctionnement 2026-2027 du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité

169.11 Stationnement - Ville de L'Assomption

Présenté par : Geneviève Perreault

Madame Geneviève Perreault fait état des démarches entourant le projet de parcomètres dans les rues de L'Assomption.

Elle explique que la Ville prévoyait l'implantation de parcomètres au coût initial de 2 \$ l'heure, applicables à l'ensemble des usagers. Une telle mesure aurait entraîné des coûts particulièrement élevés pour les personnes étudiantes. Elle rappelle que plusieurs étudiantes et étudiants doivent utiliser leur véhicule en raison de l'offre limitée en transport en commun dans les municipalités environnantes.

À la suite de plusieurs rencontres avec la Ville, un tarif préférentiel par session a pu être proposé pour les personnes étudiantes.

Les échanges avec la Ville se poursuivent.

Elle affirme que le Cégep suit ce dossier de très près, en tenant compte des intérêts des étudiantes et étudiants, et que la direction générale demeure pleinement impliquée.

169.12 Future dénomination du Cégep

Présenté par : Geneviève Perreault

Madame Geneviève Perreault informe l'assemblée qu'en novembre dernier, le bureau de la ministre de l'Enseignement supérieur a proposé à la direction générale la possibilité de renommer le Cégep régional de Lanaudière en l'honneur de monsieur Guy Rocher. Cette proposition vise à honorer le père des cégeps et s'inscrit dans la continuité du fait qu'il est originaire de Lanaudière et qu'il a fréquenté le Collège de l'Assomption.

À la suite de discussions à huis clos, le conseil d'administration (CA) a accepté la proposition, tout en soulevant certaines préoccupations financières et d'image de marque, notamment en lien avec les frais associés à la transition. La présidente du CA a par ailleurs échangé avec la ministre de l'Enseignement supérieur à cet effet.

Plusieurs éléments demeurent à l'étude concernant les modalités du changement de nom. Il est prévu de mettre en place un comité élargi, incluant des membres de la communauté, afin d'opérationnaliser la démarche pour la nouvelle image de marque, une fois les lettres patentes modifiées.

Madame Perreault précise que la ministre s'est engagée à soutenir financièrement la transition, possiblement répartie sur deux ou trois ans.

169.13 **Rapport de la direction**

Présenté par : Pascale Dupaul

Madame Pascale Dupaul présente les activités qui ont eu lieu au Cégep depuis la dernière rencontre, notamment :

- **16 et 17 avril – Spectacle de la troupe de théâtre RéAction**
Les étudiantes et les étudiants de la troupe de théâtre RéAction ont présenté la pièce 34B de l'autrice Isabelle Hubert. Cette œuvre retrace l'histoire ouvrière de la Dominion Corset à Québec.
- **24 avril au 5 mai – Les étudiantes et étudiants du programme Techniques d'éducation à l'enfance à Tours, en France**
Des étudiantes et étudiants en fin de parcours et deux enseignantes du programme de Techniques d'éducation à l'enfance ont participé à un séjour formateur à l'Institut du travail social de Tours, en France.
- **7 mai – Art et solidarité**
Le Cégep a tenu la 16e édition de la soirée Art et solidarité. L'événement a été organisé conjointement par le Comité environnement et droits humains (CEDH) et le programme Arts, lettres et communication.
- **21 mai – Première édition de la Foire agroalimentaire**
L'activité, organisée par les personnes étudiantes du programme Techniques d'administration et de gestion, a réuni une trentaine de kiosques mettant en valeur des produits et entreprises agroalimentaires de Lanaudière.
- **27 mai – Accueil des personnes nouvellement admises**
Le 27 mai dernier, plus de 170 personnes nouvellement admises des tours 1 et 2 ainsi que plus de 150 parents se sont déplacés pour en apprendre plus sur leur entrée au Cégep à L'Assomption à l'automne prochain.
- **1^{er} et 2 juin – Cérémonies de fin d'études**
Le 1er et le 2 juin dernier, le Cégep a tenu ses cérémonies de fin d'études pour les personnes étudiantes des programmes préuniversitaires et techniques. Près de 260 finissantes et finissants ainsi que 800 invitées et invités, incluant des membres du personnel, des parents et des proches, étaient présents au Théâtre Hector-Charland.

Le rapport complet sera transmis aux membres.

169.14 **Autres points**

Sans objet.

169.15 Information

169.15.1 Récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur

Les deux récipiendaires de la médaille sont monsieur Laurent-Pierre Bordeleau, étudiant en Techniques d'éducation à l'enfance, et madame Marina Gérin-Lajoie, étudiante en Arts, lettres et communication. Les membres peuvent consulter le descriptif de leur candidature dans les documents qui ont été transmis.

169.16 Dépôt de documents

Ces documents ont été déposés dans l'équipe Teams.

169.16.1 Demandes d'admission automne 2026 (troisièmes tours)

169.16.2 Calendrier des rencontres 2026-2027

169.17 Huis clos

Sans objet.

169.18 Prochaines assemblées

Madame Pascale Dupaul souligne qu'il s'agit de la dernière assemblée de monsieur Stéphane Chouinard avant sa retraite et le remercie pour son travail et son engagement au sein du conseil d'établissement. Monsieur Chouinard exprime à son tour sa reconnaissance envers les membres, mentionnant qu'il a grandement apprécié y siéger et que cette expérience lui a été très enrichissante.

On rappelle aux membres que le mercredi 10 juin prochain à 17 h se tiendra une assemblée extraordinaire portant sur la nomination de la prochaine direction du collège constituant de L'Assomption. La rencontre se déroulera virtuellement. L'avis de convocation, ainsi que le lien pour se joindre à la rencontre, ont été transmis aux membres. On souligne qu'il est essentiel d'atteindre le quorum afin de pouvoir formuler un avis au conseil d'administration.

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 15 septembre à 18 h.

168.19 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 22.

Geneviève Marchand
Présidente du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Pascale Dupaul
Directrice adjointe
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption